REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège:

Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets!

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 septembre 2018

Į	D	ėΙ	İ	b	ér	a	ti	0	n	2	0	1	8	-3	3	

OBJET : Modification règlement intérieur des déchèteries

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 24 septembre à 14h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Membres suppléants :

Procurations:

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Nombre des Membres du Conseil Syndical

 Légal :
 38

 En exercice :
 24

 Présents :
 15

 Votants :
 ...

 Procuration
 ...

Date de la convocation: 17 Septembre 2018

□ Original

☐ Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux Collectivités membres le :

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20180924-2018-33-DE Date de télétransmission : 05/10/2018 Date de réception préfecture : 05/10/2018

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération en date du 22 juin 2015, le Comité Syndical a adopté le règlement intérieur des déchèteries gérées par UNIVALOM : Le Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux.

La CASA ayant souhaité adhérer à la compétence optionnelle « déchèteries » du Syndicat, qui a émis un avis favorable par délibération du 10 avril 2018, ce sont ainsi 7 nouvelles déchèteries qui ont donc été transférées à UNIVALOM : Antibes, Bézaudun-les-Alpes, Cipières, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Valbonne et Vallauris.

Il convient à présent d'harmoniser le règlement intérieur des 10 déchèteries composant ce nouveau réseau d'UNIVALOM sur les points cités ci-dessous en intégrant quelques spécificités de l'ancien règlement intérieur de la CASA: nouveau périmètre à la suite du transfert de compétence de la CASA, accès aux déchèteries des usagers résidant à l'extérieur du territoire d'UNIVALOM, mise en conformité avec le nouveau règlement RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Ce règlement intérieur sera aussi applicable à toutes les déchèteries à venir dont UNIVALOM aura la gestion.

Les articles concernés par la modification sont les suivants :

Article 2.1. Localisation des déchèteries

Article 2.4.1. Information des usagers conformément à la législation (RGPD)

Article 2.4.2. L'accès des usagers

Article 2.4.9.2. Modalités de paiement des usagers professionnels

Article 4.2. Exercice des droits en rapport avec le système informatique (RGPD).

Les modalités d'accès des usagers sont harmonisées avec celles du SMED, à l'échelle du Pôle métropolitain CAP'AZUR qui comprend globalement 21 déchèteries, permettant des conditions d'accès identiques sur tout le territoire de ce Pôle. Concernant les usagers professionnels, il leur est désormais strictement interdit d'utiliser des badges de particuliers et un système de prépaiement a été mis en place.

Ces nouvelles modalités d'accès ont été adoptées à l'unanimité par la Commission gestion des déchèteries d'UNIVALOM dans sa séance du 17 avril 2018.

Il est enfin précisé que ce règlement intérieur a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion des Alpes Maritimes lors de sa séance du 12 septembre 2018.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

D'ADOPTER le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité Syndical A l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, La Prédidente

Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20180924-2018-33-DE Date de télétransmission : 05/10/2018 Date de réception préfecture : 05/10/2018